Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI5252 Version 006

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BROHAN Jean-Noël

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 11/07/2019 - Date d'expiration : 10/07/2024
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 25/06/2019 - Date d'expiration : 24/06/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (3) Date d'effet : 29/04/2024 - Date d'expiration : 28/04/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (3) Date d'effet : 29/04/2024 - Date d'expiration : 28/04/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (3) Date d'effet : 17/05/2024 - Date d'expiration : 16/05/2031
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (4) Date d'effet : 11/07/2019 - Date d'expiration : 10/07/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 17/05/2024.

(1) Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
(2) Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification
(3) Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification
(4) Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR